

■ NOS AGENCES

🏠 Siège social: Remiremont

72 Boulevard Thiers
CS 70212
88211 Remiremont Cedex
03.29.23.02.54

📍 Agence d'Épinal

31 rue F. de Neufchâteau
88000 Épinal
03.29.82.42.07

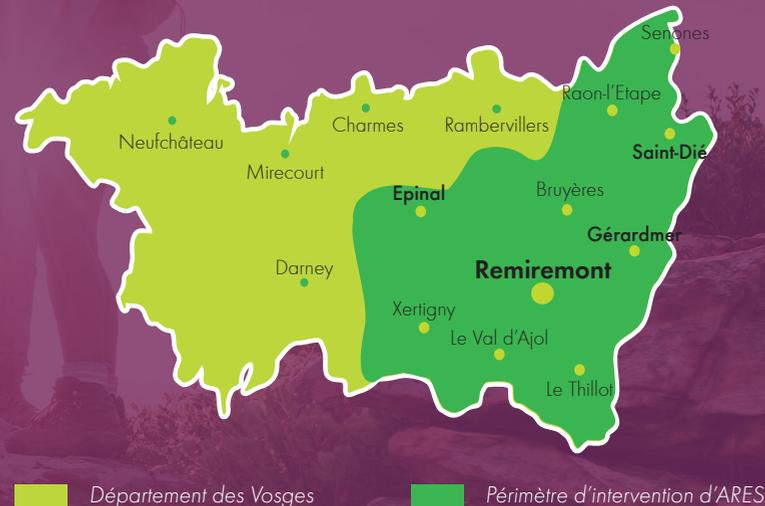
📍 Agence de Saint-Dié

7 rue des 3 villes
88100 Saint-Dié-Des-Vosges
03.29.55.15.88

📍 Agence de Gérardmer

3A rue Charles de Gaulle
88400 Gérardmer
03.29.60.80.01

■ NOTRE TERRITOIRE D'INTERVENTION



🐾 UNE ÉQUIPE À VOTRE ÉCOUTE

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
Fermé le lundi après midi (permanence téléphonique assurée)

☎ : 03.29.23.02.54

✉ : contact@ares88.fr

🌐 : ares88.fr

Association Intermédiaire (Art. L5132-7 du Code du Travail) :

«Les associations intermédiaires sont des associations conventionnées par l'Etat ayant pour objet l'embauche des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, en vue de faciliter leur insertion professionnelle en les mettant à titre onéreux à disposition de personnes physiques ou de personnes morales.

Une durée de travail hebdomadaire inférieure à la durée fixée à l'article L. 3123-14 peut-être proposée aux salariés lorsque le parcours d'insertion le justifie.

L'association intermédiaire assure l'accueil des personnes ainsi que le suivi et l'accompagnement de ses salariés en vue de faciliter leur insertion sociale et de rechercher les conditions d'une insertion professionnelle durable...»

Information

POUR QUI ?

Toute personne
en recherche
d'emploi.



“

L'HUMAIN AU
COEUR
DE NOTRE COMBAT.

”

■ ARES EST UNE ASSOCIATION INTERMÉDIAIRE

L'objectif est de tout mettre en oeuvre pour une intégration professionnelle sur le marché du travail et de trouver ou retrouver une dynamique de recherche d'emploi.

 **Nous accompagnons chaque demandeur d'emploi dans la réalisation de son projet par :**

- Des entretiens individuels et/ou modules collectifs
- De la mise à disposition auprès de particuliers, professionnels et collectivités

■ NOUS VOUS APPORTERONS

-  Une activité professionnelle
-  Un appui pour construire votre projet professionnel
-  Un soutien tout au long de votre parcours d'accompagnement
-  Une expérience professionnelle et/ou la découverte d'un nouveau métier
-  Un lien social
-  Un accompagnement pour vous aider à faire aboutir vos projets
-  Un développement des compétences et des qualités professionnelles
-  Une mise ou remise en confiance

■ VOS ENGAGEMENTS

- Suivre les actions d'accompagnement vers l'emploi.
- Entreprendre les démarches pour faire aboutir votre projet professionnel.
- Vous investir dans le travail fourni par l'association.
- Respecter les consignes de travail et de sécurité données par l'association.
- Être acteur de votre parcours.

**ARES est votre employeur.
Il est votre interlocuteur privilégié.**



 **MISSIONS RÉGULIÈRES
OU PONCTUELLES**

 **EN COHÉRENCE AVEC
LA MOBILITÉ**